

LISI

Société Anonyme au capital de 20.421.566 €
Siège Social : Tour Gamma "A" – 193 rue de Bercy - 75012 PARIS
R.C.S. PARIS 536.820.269

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 AVRIL 2007

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF, le présent descriptif du programme a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 avril 2007.

Le groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'automobile, l'aéronautique et le packaging.

Le titre LISI est coté au marché d'Eurolist compartiment B et appartient à l'indice CAC MID 100 sous le code ISIN : FR 0000050353

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (www.lisi-group.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-France.org).

Synthèse des principales caractéristiques du programme :

Programme de rachat :

Société concernée : LISI S.A.

Pourcentage de rachat maximum du capital : 7,71 % du capital social

Prix d'achat unitaire maximum : 85 €

Prix de vente unitaire maximum : 45 €

Part du capital et répartition en raison de l'objectif des titres détenus par la société au 3 avril 2007 :

La Société LISI S.A., émetteur, détient directement 233 506 actions au 3 avril 2007 représentant 2,29 % du capital de la société.

Ces actions sont affectées aux objectifs suivants :

- 137 510 actions au titre de programmes d'achats d'actions au profit de salariés et de mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées,
- 95 996 actions au titre de l'intervention sur le marché du titre de l'émetteur.

Objectifs par ordre de priorité :

Les objectifs du programme de rachat tels que prévus dans le texte de projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 27 avril 2007 sont les suivants, par ordre de priorité :

- l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par la Société LISI S.A. – caractéristiques des titres que LISI S.A. se propose d'acquérir

Au 27 avril 2007, la part maximale du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 10 % du capital de la Société, soit 1 021 078 actions. En conséquence, le coût maximal que LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 85 €, s'élèvera à 86 791 630 €. Compte tenu des actions auto-détenues à ce jour, la Société se réserve la possibilité d'utiliser la totalité de l'autorisation et d'acquérir les 787 572 titres soit 7,71 % du capital restant pour un coût maximal de 66 943 620 €.

La Société LISI S.A. s'engage à ne pas dépasser, à aucun moment, directement ou indirectement, la limite autorisée de détention de 10 % de son capital.

Les titres que la Société se propose d'acquérir sont les actions ordinaires de l'émetteur cotées au marché d'Eurolist compartiment B sous le code ISIN : FR 0000050353

Durée et calendrier du programme de rachat

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés, conformément à la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007, que pendant une période maximale de 18 mois suivant la date de cette Assemblée, expirant, en tout état de cause le 27 octobre 2008.

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ANTERIEUR

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 14 avril 2006 au 02 avril 2007

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte : 2,29 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille : 233 506
Valeur comptable du portefeuille : 5 448 688 €
Valeur de marché* du portefeuille : 15 808 356 €

* Le cours retenu pour l'évaluation de la valeur de marché du portefeuille LISI est le cours à la date du 2 avril 2007, soit 67,70 € par action. Au 31 décembre 2006, 146 760 actions étaient affectées pour les plans d'achat d'actions réservés aux principaux cadres du groupe.

Tableau de déclaration synthétique :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	124 189	166 125	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	57,58 €	50,08 €						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants en €	7 150 787 €	8 319 796 €						

Les achats (pour 124 189 actions) et ventes (pour 134 525 actions) ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Pinatton Corporate. Le contrat d'animation signé le 2 juin 2004 est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, ainsi qu'aux nouvelles recommandations de l'AMF du 22 mars 2005. Les ventes (pour 31 600 actions) ont été effectuées dans le cadre du deuxième objectif du programme de rachat d'actions.